



Communauté Urbaine d'Arras (CUA)

Appel à projets Acteurs du PAT (Projet Alimentaire Territorial), 2e édition

#ArrasCUA #AlimentationDurable #ESS
#Agriculture

Date limite : 30/09/2026

Lien



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Soutien aux associations agissant pour une alimentation durable, accessible et de qualité sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras, dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial.

Publics cibles :

Habitants du territoire de la CUA, autour des enjeux d'autonomie alimentaire, de lutte contre le gaspillage, d'éducation à l'alimentation et de soutien à l'agriculture locale.

Points de vigilance :

- L'action doit être spécifiquement conçue dans le cadre du PAT de la CUA et répondre à au moins un de ses 9 objectifs, une simple activité alimentaire générale sans lien avec le PAT ne suffit pas.
- Dispositif territorial, pertinent uniquement pour les membres du réseau implantés dans ou intervenant sur le territoire de la CUA.

Structures éligibles :

Associations situées sur le territoire de la CUA ou y intervenant.

Montant possible :

Enveloppe globale de 50 000 €, subvention minimum de 1 000 € par projet.

Modalité de versement :

Dépôt du dossier via demarche.numerique.gouv.fr avant le 30/09/2026.

Dépenses éligibles :

Investissements (matériel, logiciels), frais de fonctionnement (salaires, communication), achats de petits matériels et fournitures.



Appel à projets Insertion des jeunes porteurs de handicap ou en grande précarité (session logement et sport/loisirs)

##Handicap #Précarité #Logement

Date limite : 02/10/2026

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Soutien financier aux associations œuvrant pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en situation de handicap ou de grande précarité, sur les volets logement et sport/loisirs pour cette session.

Publics cibles :

Jeunes en situation de handicap ou de grande précarité.

Points de vigilance :

- Cette session ne porte que sur les volets logement et sport/loisirs. Le volet insertion professionnelle est fermé jusqu'en 2027, la Fondation ayant déjà reçu de nombreux dossiers sur ce thème au premier semestre.

Structures éligibles :

Associations dont la mission vise à favoriser l'insertion des jeunes, quel que soit le levier mobilisé : handicap, décrochage scolaire, hébergement de jeunes défavorisés ou handicapés, sport, culture, inclusion par le numérique.

Montant possible :

Non précisé sur la page, à demander au dépôt du dossier.

Modalité de versement :

Dépôt de la demande via la plateforme en ligne Optimy, décisions rendues début décembre 2026.

Dépenses éligibles :

Non précisées sur la page, à détailler dans le dossier de demande en ligne.



Date limite : 14/10/2026

[Lien](#)

Concours Talents du vélo 2026 (16^e édition)

#Vélo #MobilitésActives #Inclusion
#Innovation



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Concours national récompensant les initiatives développant la pratique quotidienne du vélo, réparties en six catégories allant de l'apprentissage à l'inclusion en passant par l'innovation de service.

Publics cibles :

Variable selon la catégorie choisie : enfants, jeunes, adultes, seniors, publics en situation de précarité, de handicap ou d'isolement, usagers du vélo au quotidien.

Points de vigilance :

- Aucune dotation financière directe, uniquement de l'accompagnement et de la visibilité.
- Le projet doit déjà être en œuvre, pas seulement à l'état de projet, au moment de la candidature.
- Évaluation par un jury de professionnels selon quatre critères (pertinence, originalité, transposabilité, exemplarité), accompagnement en développement et essaimage pour certains lauréats,
- Cérémonie de remise des prix le 11 décembre 2026 à Paris.

Structures éligibles :

Collectivités, associations, entreprises, ainsi que toute personne physique de plus de 18 ans quel que soit son statut.

Montant possible :

Pas de dotation financière annoncée. Les lauréats bénéficient d'un accompagnement d'expertise (notamment via La Fabrique des Mobilités et Geovelo) et d'une visibilité nationale, avec remise des prix à Paris le 11 décembre 2026.

Modalité de versement :

Dépenses éligibles :

Non applicable, le concours récompense un projet déjà mis en œuvre et non un financement de poste de dépense. Les actions encore au stade de projet ne sont pas éligibles.



Date limite : 14/10/2026

[Lien](#)

Concours Talents de la marche 2026 (5e édition)

#Marche #MobilitésActives #Inclusion
#Territoire



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Concours national récompensant les projets favorisant la mobilité piétonne au quotidien, jugés sur leur pertinence, leur originalité, leur transposabilité et leur exemplarité.

Publics cibles :

Usagers de la marche au quotidien dans une logique de mobilité, hors marche sportive ou de loisir.

Points de vigilance :

- Aucune dotation financière, uniquement de la visibilité. Les projets encore au stade de projet et les actions de marche exclusivement sportive ou de loisir ne sont pas éligibles. Partage le même organisateur et le même calendrier que les Talents du vélo.
- Évaluation par un jury de professionnels de l'écosystème marche, cérémonie de remise des prix et mise en réseau avec les acteurs du secteur.

Structures éligibles :

Collectivités, associations, entreprises, ainsi que toute personne physique de plus de 18 ans quel que soit son statut.

Montant possible :

Pas de dotation financière annoncée. Les lauréats sont mis à l'honneur lors d'une cérémonie le 11 décembre 2026 à l'Académie du Climat à Paris, avec visibilité nationale.

Modalité de versement :

Dépenses éligibles :

Non applicable, le concours récompense un projet déjà mis en œuvre.



Dale limite 15/10/2026

Lien

Appel à projets Jeunes aidants 2027 (financement participatif via Ulule)

#JeunesAidants #Handicap
#FinancementParticipatif #Jeunesse



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Soutien aux projets accompagnant les jeunes aidants de 5 à 30 ans, à travers une campagne de financement participatif sur Ulule abondée par la Fondation MAAF.

Publics cibles :

Jeunes aidants de 5 à 30 ans accompagnant au quotidien un proche en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

Points de vigilance :

- Le financement n'est pas une subvention classique mais un abondement de crowdfunding, aucun versement si l'objectif de collecte n'est pas atteint.
- Sélection limitée à 10 projets lauréats.
- Calendrier contraint : candidature avant le 15 octobre, collecte obligatoirement entre le 12 et le 25 janvier 2027.
- Coaching avant et pendant la campagne, réalisation d'une vidéo de présentation, formation à Paris début décembre, .

Structures éligibles :

Associations, fondations, collectivités et établissements scolaires domiciliés en France métropolitaine.

Montant possible :

Jusqu'à 5 000 € d'abondement (1 € versé par la Fondation pour 1 € collecté auprès des contributeurs), plus jusqu'à 5 000 € supplémentaires via 4 prix coup de cœur.

Modalité de versement :

Dépenses éligibles :

Non précisées ; le dispositif finance par abondement d'une campagne de financement participatif et non par subvention sur poste de dépense.



Date limite 15/10/2026

[Lien](#)

AMI Soutien à l'investissement, Habitat inclusif 2026

#HabitatInclusif #Handicap
#PersonnesÂgées #Investissement



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Enveloppe de 10,5 M€ pour soutenir l'investissement immobilier des habitats inclusifs destinés aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, avec candidature portée par les Départements.

Publics cibles :

Habitants des logements inclusifs, personnes âgées et/ou en situation de handicap en perte d'autonomie.

Points de vigilance :

- Candidature obligatoirement indirecte, via un Département ; le tiers-lieu ne peut pas déposer seul.
- Nécessite d'être déjà inscrit dans la programmation AVP du Département et d'avoir un accord tripartite habitat inclusif signé.
- Non éligible si déjà bénéficiaire d'un AMI 2022 à 2025. Livraison des travaux exigée au plus tard le 31/12/2029.

Structures éligibles :

Habitats inclusifs au sens de la loi ELAN (article L281-1 du CASF), inscrits dans la programmation AVP d'un Département ayant signé un accord tripartite pour l'habitat inclusif. La candidature doit obligatoirement être portée par le Département, pas directement par la structure.

Montant possible :

Jusqu'à 150 000 € par habitat inclusif pour les travaux de bâti ou d'amélioration de la qualité de vie, jusqu'à 50 000 € par projet pour les prestations intellectuelles (études de faisabilité).

Modalité de versement :

La dotation est versée au Département, qui la reverse au porteur de projet en deux acomptes : 80 % après signature de la convention, 20 % à l'achèvement des travaux ou de la prestation.

Dépenses éligibles :

Travaux de réhabilitation, accessibilité, construction neuve ou extension, solutions domotiques liées au bâti, aménagements extérieurs ; études de faisabilité pour une transformation vers l'habitat inclusif. Sont exclus l'équipement mobilier courant, les travaux d'agrément et la mise aux normes isolée sans projet de réhabilitation plus large.



Date limite 15/10/2026

[Lien](#)

Appel à projets 2026 « Socio-sport, levier d'inclusion pour les jeunes »

#InclusionSociale #Jeunesse #SocioSport
#EducationPopulaire



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Soutien aux coopérations entre le mouvement sportif et des structures expertes du socio-sport pour développer des actions d'insertion sociale auprès des jeunes de moins de 25 ans en situation de vulnérabilité.

Publics cibles :

Jeunes de moins de 25 ans en situation de vulnérabilité : habitants des quartiers prioritaires, décrochage scolaire ou universitaire, précarité, jeunes exilés, jeunes sous main de justice, filles éloignées de la pratique sportive.

Points de vigilance :

- Structure d'accès très contraignante : un tiers-lieu ne peut candidater qu'en tant que structure accompagnatrice experte, si son profil correspond (association d'éducation populaire ou expertise socio-sport reconnue), et à condition d'avoir déjà noué un partenariat formalisé avec une structure du mouvement sportif fédéral (ligue, comité, CROS/CDOS/CTOS), qui doit exister au dépôt du dossier.
- Subvention non reconductible, cofinancement obligatoire.
- Webinaire de présentation le 17/09/2026 à 11h.
- Instruction jusqu'à mi-novembre, comité de sélection fin novembre, notification début décembre, versement à compter du 15/12/2026.
- Suivi obligatoire : point d'étape en juin 2027, bilan final en décembre 2027.

Structures éligibles :

Consortium obligatoire entre une structure accompagnée (ligue, comité départemental ou régional du mouvement sportif, CROS/CDOS/CTOS) et une structure accompagnatrice experte (association socio-sportive, fédération affinitaire, association d'éducation populaire, structure médico-sociale ou autre organisme expert du socio-sport). Seule la structure accompagnatrice dépose le dossier et perçoit la subvention.

Montant possible :

Subvention minimale de 20 000 €, plafonnée à 80 % du coût total du projet (montant total du projet supérieur à 25 000 € TTC exigé). Enveloppe nationale de 650 000 € pour soutenir entre 20 et 35 projets.

Modalité de versement :

Dépenses éligibles :

Ingénierie de projet, accompagnement méthodologique, diagnostic territorial, prestations de formation, animation du partenariat, production de ressources pédagogiques, évaluation, déplacements et communication liés au projet. Exclus : investissements immobiliers, achat de matériel sportif hors expérimentation, fonctionnement courant, actions déjà financées sans valeur ajoutée, insertion socioprofessionnelle (relève de France Travail).



Date limite 16/10/2026

Lien

Appel à projets Numérique Solidaire (APNS) 2026, 9e édition

#InclusionNumérique
#InnovationSociale #IA #Solidarité



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Soutien aux associations et structures de l'ESS qui mobilisent le numérique ou l'intelligence artificielle au service de l'inclusion et de la solidarité auprès des publics fragiles.

Publics cibles :

Publics vulnérables, fragiles ou isolés : personnes éloignées du numérique ou de l'emploi, jeunes des quartiers populaires ou en ruralité.

Points de vigilance :

- Le critère d'éligibilité central est l'usage explicite du numérique ou de l'IA au service d'un enjeu sociétal : condition obligatoire, exclusive des tiers-lieux dont le projet ne mobilise pas ces outils. Un seul projet déposable par structure. Points bonus pour un impact en milieu rural.
- Présélection d'une dizaine de projets,
- sessions de pitch du 17 au 20 novembre devant un comité de salariés SFR et d'administrateurs, validation finale en décembre, annonce du palmarès début janvier 2027.

Structures éligibles :

Association à but non lucratif ou entreprise de l'ESS, agissant en France métropolitaine ou dans les DROM, déclarée depuis au moins 2 ans, avec une gouvernance formalisée.

Montant possible :

15 000 € par lauréat, pour 5 lauréats (enveloppe totale de 75 000 €).

Modalité de versement :

Dépenses éligibles :

Non détaillées par poste, le projet doit présenter un budget détaillé. Exclus : frais de fonctionnement non liés au projet, aide à la création d'entreprise.

Crédit Mutuel (via ses Fédérations régionales)



Date limite 16/10/2026

[Lien](#)

Concours Les 4S, Semeur d'innovation Crédit Mutuel 2026

#Innovation #Solidarité
#Environnement #Territoire



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Concours ouvert à tous, valorisant les projets innovants sur l'environnement, la solidarité et le territoire, avec accompagnement et mise en réseau par le Crédit Mutuel.

Publics cibles :

Aucun public bénéficiaire imposé, le concours récompense le porteur de projet lui-même.

Points de vigilance :

- La candidature se dépose via la Fédération régionale du Crédit Mutuel dont dépend le porteur de projet. Pour le Nord et le Pas-de-Calais, Crédit Mutuel Nord Europe couvre le territoire ; la Fédération de rattachement pour l'Aisne, l'Oise et la Somme reste à vérifier au moment de candidater.
- Présélection par un comité de la Caisse régionale, quatre séances de coaching, puis vote du public et du jury pour désigner les lauréats récompensés par Fédération.

Structures éligibles :

Ouvert à tous, sans condition de statut : associations, start-up, auto-entrepreneurs, chefs d'entreprise, étudiants, particuliers.

Montant possible :

Non précisé sur la page générique, variable selon la Fédération régionale ; accompagnement par des séances de coaching offert dans tous les cas.

Modalité de versement :

Dépenses éligibles :

Non précisées, il s'agit d'un concours récompensant une initiative plutôt qu'un financement fléché sur des postes de dépense.



Date limite 17/10/2026

[Lien](#)

**Appel à projets «
Accompagnement & Impact
Durable » (édition 2026,
nouveau dispositif pluriannuel)**

*#Santé #Social #MédicoSocial
#ImpactDurable*



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Nouveau dispositif pluriannuel du Fonds de dotation eiG soutenant, sur trois ans, un projet associatif structurant et innovant plaçant la personne accompagnée au cœur de ses priorités.

Publics cibles :

Personnes accompagnées par la structure, dont les besoins identifiés sur le terrain doivent être au cœur du projet.

Points de vigilance :

- Le cœur du dispositif est la pluriannualité : le dossier doit justifier explicitement pourquoi le projet nécessite un accompagnement sur 3 ans, et non la simple répétition d'une action chaque année. Un seul lauréat est désigné.

Structures éligibles :

Associations françaises des secteurs de la santé, du social ou du médico-social.

Montant possible :

20 000 € par an pendant 3 ans, soit 60 000 € au total pour un seul lauréat. Versement conditionné dès la deuxième année à un état d'avancement.

Modalité de versement :

Dotation versée annuellement sur 3 ans, conditionnée dès la deuxième année à un état d'avancement qualitatif et budgétaire. Soutenance des projets sélectionnés et désignation du lauréat le 10/12/2026.

Dépenses éligibles :

Non détaillées dans le communiqué, à vérifier dans le règlement complet.



Fondation d'entreprise Crédit Agricole Brie Picardie

Programmes de soutien aux projets locaux et aux projets départementaux/régionaux (session automne 2026)

#LienSocial #ÉgalitéDesChances
#Patrimoine #Territoire

Date limite 26/10/2026

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Soutien aux projets d'intérêt général renforçant les liens sociaux, l'égalité des chances ou la valorisation du patrimoine local, via deux programmes selon l'échelle du projet.

Publics cibles :

Habitants des territoires concernés, avec une attention particulière aux personnes fragiles pour le volet égalité des chances.

Points de vigilance :

- Territoire d'intervention limité à la Somme, l'Oise et la Seine-et-Marne. Seuls les membres du réseau situés dans la Somme ou l'Oise sont concernés, pas ceux du Nord, du Pas-de-Calais ou de l'Aisne.
- Demande étudiée avec un éventuel entretien avant présentation au Conseil d'administration, souverain dans sa décision. Présélection le 26/11/2026, décision du CA le 10/12/2026.

Structures éligibles :

Structures d'intérêt général de plus d'un an d'existence, menant leur projet sur le territoire d'intervention de la Fondation.

Montant possible :

Projets locaux : de 2 000 € à moins de 10 000 €. Projets départementaux et régionaux : à partir de 10 000 €.

Modalité de versement :

Dépenses éligibles :

Non détaillées dans la présentation, à préciser dans les documents de critères par programme.



Espace Idées Bien Chez Moi (EIBCM, Agirc-Arrco) et Silver Valley

Appel à projets IDÉA'DOM 2026

#BienVieillir #Autonomie #Aidants
#InnovationSociale

Date limite 30/10/2026

[Lien](#)



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Appel à projets détectant et soutenant 3 innovations technologiques, sociales ou d'usage pour le bien-vieillir à domicile des personnes âgées et l'accompagnement de leurs aidants, autour de l'autonomie au domicile.

Publics cibles :

Seniors autonomes, fragilisés ou dépendants vivant à domicile, et leurs aidants familiaux ou professionnels.

Points de vigilance :

- Exclu si porté par une structure publique ou parapublique, un projet à composante foncière ou immobilière, ou déjà accompagné par le Lab Usages et Autonomie AG2R LA MONDIALE.
- Si la candidature s'inscrit dans un réseau, seule la tête de réseau peut candidater, les associations territoriales membres d'un réseau ne sont pas étudiées.
- Dossier de candidature en 7 critères (max 22 pages), sélection en trois étapes (présélection, jury des 6 finalistes le 19/11, validation finale). Versement en deux fois : 50 % après un premier entretien, solde de 50 % un an après sur justificatifs.

Structures éligibles :

Association ou entreprise domiciliée en France, ayant au moins 3 ans d'existence. Le statut associatif et le caractère non lucratif sont pris en compte dans l'évaluation. Le projet doit être en phase d'émergence ou de déploiement initial, pas encore en commercialisation avancée.

Montant possible :

Dotation de 10 000 € par lauréat (3 lauréats), complétée d'une visibilité dans l'appartement-témoin de l'EIBCM, une vidéo de promotion, une mise à disposition de locaux et une mise en réseau avec les acteurs du Grand âge.

Modalité de versement :

Dépenses éligibles :

Non détaillées par poste ; le financement d'équipement seul n'est éligible que s'il s'inscrit dans une démarche réellement innovante.



Fondation RAJA-Danièle Marcovici

Appel à projets annuel « Agir pour les femmes »

#DroitsDesFemmes #ÉgalitéDeGenre
#InsertionProfessionnelle #Environnement

Date limite 01/11/2026

[Lien](#)



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Soutien aux associations portant des projets pour l'égalité de genre et l'émancipation des femmes, autour de quatre axes : droits et lutte contre les violences, éducation, insertion professionnelle, environnement.

Publics cibles :

Femmes et/ou filles, le projet devant les cibler spécifiquement.

Points de vigilance :

- Le projet doit cibler spécifiquement les femmes ou les filles et s'inscrire explicitement dans l'un des 4 axes, une action générale qui bénéficie incidemment à des femmes ne suffit pas.
- Sélection en 5 étapes : vérification d'éligibilité, formulaire en ligne, première sélection puis dossier détaillé, instruction avec rencontre de l'équipe opérationnelle, décision finale du Comité exécutif.

Structures éligibles :

Association loi 1901 à but non lucratif, ayant une activité effective en France. Un seul dossier déposable par organisme et par an.

Montant possible :

Montant moyen de 15 000 € par an.

Modalité de versement :

Dépenses éligibles :

Non précisées explicitement, la demande peut porter sur la totalité d'un projet ou sur un volet spécifique d'un programme plus vaste.



Agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France

Prix Qualité 2026

#SantéPublique #QualitéDesSoins
#MédicoSocial #SécuritéPatient

Date limite 08/11/2026

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Concours de l'ARS Hauts-de-France valorisant les démarches innovantes de qualité et de sécurité des soins, dans le cadre de la Semaine sécurité patient 2026.

Publics cibles :

Patients, résidents et usagers des parcours de soins et d'accompagnement concernés par le projet présenté.

Points de vigilance :

- Réservé aux établissements sanitaires, médico-sociaux et structures d'exercice coordonné en ville. Pertinent pour les membres du réseau ayant un profil médico-social candidatant eux-mêmes. Un tiers-lieu qui travaille avec des aidants sans être lui-même un établissement médico-social ne peut pas candidater directement.
- Dotation remise aux lauréats désignés par un jury, après dépôt du dossier via Mes démarches simplifiées.
- Résultats communiqués en décembre 2026, remise des prix début 2027.

Structures éligibles :

Établissements sanitaires, établissements médico-sociaux et structures d'exercice coordonné en ville, situés en Hauts-de-France.

Montant possible :

Dotation globale de 30 000 € répartie entre les lauréats.

Modalité de versement :

Dépenses éligibles :

Non applicable, il s'agit d'un concours valorisant une démarche déjà mise en œuvre, pas d'un financement de projet.



Habitat Participatif France (HPF), avec le soutien de l'ANCT

Date limite 15/11/2026

Lien

Appel à candidatures Soutien à l'émergence d'habitats participatifs en réhabilitation, territoires ruraux et centres-bourgs 2026

#HabitatParticipatif #Ruralité
#Réhabilitation #TransitionÉcologique



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Soutien financier à l'accompagnement professionnel de projets d'habitat participatif en réhabilitation, portés par des groupes d'habitants ou des collectivités, en territoire rural ou centre-bourg.

Publics cibles :

Futurs habitants d'un projet d'habitat participatif en réhabilitation, en zone rurale ou en centre-bourg.

Points de vigilance :

- Dispositif très encadré : bâtiment déjà identifié, accompagnateur professionnel adhérent RAHP/HPF, premier diagnostic déjà réalisé avant même de candidater.
- Groupe d'habitants adhérent à HPF requis.
- Seulement 4 à 5 projets soutenus au niveau national pour 2026.

Structures éligibles :

Groupes d'habitants constitués en association (au moins 5 foyers dont 3 déjà engagés, bâtiment identifié, accompagnateur RAHP/HPF), ou collectivités territoriales et/ou opérateurs locaux associés à ce même type d'accompagnateur.

Montant possible :

Jusqu'à 5 000 € pour financer l'accompagnement ou l'étude de faisabilité, avec un cofinancement de 20 % minimum. Enveloppe nationale limitée à 4 ou 5 projets soutenus, hors Massif Central.

Modalité de versement :

Versement en deux fois (50 % à la signature, 50 % en fin de mission), à engager dans les 24 mois. Ateliers de capitalisation entre pairs, label « Réhabilitation & Transition » possible.

Dépenses éligibles :

Prestation de l'accompagnateur professionnel (montage juridique, financier, humain, immobilier) ou étude de faisabilité, dans la limite de 5 000 €, cofinancée à 20 % minimum.



Fondation Lemarchand

Programme de soutien « L'émerveillement par la nature », enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance

#ASE #Nature #Enfance #Reconstruction

Date imite 15/12/2026

[Lien](#)



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Soutien aux initiatives associatives offrant aux enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance des expériences d'émerveillement et de reconstruction par la nature.

Publics cibles :

Enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Points de vigilance :

- Délai d'instruction très long : un dossier déposé entre septembre et décembre 2026 ne sera examiné qu'au comité de mai 2027.
- Cible thématique et de public très précise (enfants ASE, expériences en nature).
- Exclus : personnes individuelles, structures commerciales ou collectrices d'impôts, projets déjà réalisés, projets à but lucratif ou promotionnel, travaux universitaires.

Structures éligibles :

Organisations à activité en France (métropole et outre-mer), intérêt général, non lucratif, ne fonctionnant pas au profit d'un cercle restreint : associations loi 1901, SCIC.

Montant possible :

Entre 1 000 € et 30 000 € pour un nouveau projet, financement sur un an, renouvelable sous conditions après bilan de suivi.

Modalité de versement :

Dépôt via formulaire simplifié, étude des demandes à l'automne, décision en comité annuel de mai. Bilan de suivi requis pour un éventuel renouvellement.

Dépenses éligibles :

Non détaillées explicitement, le projet doit être nouveau ou non encore réalisé au moment du dépôt.



Dispositif d'accompagnement des projets d'innovation sociale et durable de GrandSissoons Agglomération

#GrandSissoons #InnovationSociale #ESS #Emploi

Fil de l'eau

[Lien](#)



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Dispositif permanent de soutien financier aux porteurs de projets d'innovation sociale et durable, en émergence, création ou développement sur le territoire de GrandSissoons Agglomération.

Publics cibles :

Acteurs économiques et sociaux du territoire de GrandSissoons Agglomération.

Points de vigilance :

- La création d'emploi liée au projet est un critère nécessaire, ce qui peut exclure des initiatives purement associatives sans dimension emploi.
- Le projet doit démontrer un lien concret avec le tissu économique local.
- Soumis à la règle de minimis pour les aides aux entreprises.
- Dossier étudié par un comité de décision périodique (prochain comité le 29/10/2026, dossier à transmettre 15 jours avant).
- Contact et dossier de présentation complet à demander par mail à emploi@agglo-soissonnais.com.

Structures éligibles :

Personnes physiques ou morales, associations ou entreprises, portant un projet structurant d'ESS en création, développement ou reprise d'activité, avec un lien avéré au tissu économique local du GrandSissoons.

Montant possible :

Jusqu'à 5 000 € par projet, dans la limite de 50 % du budget total, cumul plafonné à 10 000 € par structure sur 3 années civiles. Cumulable avec les aides de la Région Hauts-de-France.

Modalité de versement :

Dépenses éligibles :

Dépenses de fonctionnement et d'investissement liées au projet (prestations de services, études, rémunération de personnel non permanent, achat de matériel), dépenses en nature valorisées et justifiées.



Fondation VINCI pour la Cité

Dispositif de soutien Fondation VINCI pour la Cité

Fil de l'eau

Lien

#InsertionSociale #Emploi #Logement
#MobilitéSolidaire



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Soutien financier à des projets d'insertion sociale et professionnelle des publics fragiles, autour de l'emploi, du logement, de la mobilité solidaire ou du lien social, sous condition de parrainage par un salarié du groupe VINCI.

Publics cibles :

Personnes fragiles en insertion sociale et professionnelle, habitants de quartiers prioritaires ou de communes rurales de moins de 2 000 habitants.

Points de vigilance :

- Parrainage obligatoire par un salarié du groupe VINCI, avec proximité géographique indispensable entre le porteur de projet et le parrain.
- Le parrainage se traduit par un engagement du salarié VINCI pendant un an auprès de la structure.

Structures éligibles :

Associations, fondations ou fonds de dotation à but non lucratif, à gouvernance indépendante (non publique, non parapublique, non confessionnelle, apolitique), répondant aux critères du mécénat, porteuses de leur propre projet. Exclus : sociétés civiles ou commerciales, têtes de réseau associatif, projets individuels, associations intermédiaires, entreprises d'insertion à statut commercial, entreprises de travail temporaire d'insertion, entreprises adaptées, organismes de formation agréés, agences immobilières à vocation sociale.

Montant possible :

Non précisé, dispositif au fil de l'eau sans date de clôture fixe.

Modalité de versement :

Dépenses éligibles :

Investissement matériel (outillage, véhicule, matériel informatique, mobilier, aménagement de locaux) ou immatériel (site internet, formations liées au projet). Pas de charges récurrentes. Travaux financés uniquement si réalisés par une structure d'insertion par l'activité économique ou si la structure est propriétaire des murs.